

deux Cours quant au point litigieux de la *Courlande* & du *Semigalle*, doit trouver place dans nos Journaux, par conséquent les Pièces relatives à la mission de Mr. de Borch en Russie. Voici les deux Lettres du Roi à cet Envoyé, qui ont été rendues publiques.

PREMIERE LETTRE.

AUGUSTE III. Nous nous promettons de l'équité de Sa Maj. Imp. & de son amitié envers Nous & la République que les représentations que Nous avons confiées à votre prudence & à votre activité sur l'affaire de Courlande pour le maintien de nos droits, de ceux de la République & de ceux du Sérénissime Prince & Duc notre très-cher fils, seront bien reçues à la Cour de Russie & produiront l'effet désiré; Nous en sommes d'autant plus persuadés par l'accès gracieux & favorable que Nous apprenons que Sa Maj. Imp. vous a donné auprès d'elle & à sa Cour. Afin donc que vous puissiez vous employer d'autant plus utilement dans cette affaire, en conformité du résultat du Conseil du Sénat, auquel Nous ordonnons qu'il vous soit envoyé de la Chancellerie du Royaume une copie autentique (*), Nous prorogeons le

terme

(*) Excerptum ex Art. III. Senatûs Consultî. Generoso Joanni Borch Succamerario Ducatûs Livoniæ, in negotio Curlandiæ à Sacrà Regiâ Majestâte ad Aulam Petrobουργensem expedito, prorogationem Credentialium Sacra Regia Majestas impertietur, ac interea singulari ratione eidem injunctum haberi vult ut negotium delegandorum Commissariorum & compensandorum damnorum in Aulâ Petrobουργensi promoveat, ac sêdulo instet ut congrua in iis, necnon quæ præcedentibus commissionibus discussa, amicabile compositione agnita & adjudicata sunt, satisfactio fiat.